



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/482

Voeu présenté par les groupes les Ecologistes/Socialiste, la gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lyon

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/482 - VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES LES ECOLOGISTES/SOCIALISTE, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE/LYON EN COMMUN RELATIF A L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE LA VILLE DE LYON (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local.

Tout projet de vœu doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du Conseil municipal en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu est appréciée par le maire ou son représentant en conférence des présidents. »

Considérant que les groupes Les Ecologistes / Socialiste, la gauche sociale et écologique / Lyon En Commun ont déposé à la direction des assemblées, le 11 décembre 2020, le projet de vœu ci-après annexé et relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lyon.

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné lors de la Conférence des Président-es du 14 décembre 2020 ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

DELIBERE

- 1- Vœu présenté par les groupes les Ecologistes/Socialiste, la gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville de Lyon est adopté.
- 2- M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET

Vœu de l'exécutif relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la ville de Lyon

Considérant que depuis le début de la crise sanitaire, la ville de Lyon a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics communaux, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;

Considérant que la ville de Lyon doit faire face à une minoration de recettes qui s'élève à 40 millions d'euros et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui totalisent 7 millions d'euros (nettes d'économies) ;

Considérant que, pour la seule année 2020, l'impact de la Covid-19 sur nos finances sera compris entre 40 et 45 millions d'euros, une fois pris en compte le dispositif de remboursement des masques (demande en cours) et l'aide exceptionnelle de la CAF aux équipements d'accueil de jeunes enfants, ce qui équivaut à près de 40% de l'épargne brute 2019 (109 millions d'euros) ;

Considérant que ces impacts n'intègrent pas d'estimation de perte de recettes relative à la fiscalité directe locale, alors que la ville de Lyon, comme de nombreuses autres collectivités, constate sur 2020 des évolutions physiques faibles, voire négatives, de ses bases de fiscalité directe locale, et s'interroge sur la mise à jour des bases de taxe d'habitation pour cette année ;

Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2300 à 2500 communes (dont 80% de moins de 1000 habitants) et à environ 100 intercommunalités ;

Considérant que la ville de Lyon devrait se voir verser un montant de compensation égal à zéro ;

Considérant que la ville de Lyon, compte tenu des critères imposés, n'a pu solliciter des financements au titre de l'enveloppe exceptionnelle de 1 milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qu'à hauteur de 1 666 646 euros (non encore attribués à ce jour), soit seulement 0,017 % de l'enveloppe nationale alors qu'elle représente 0,78 % de la population ;

Considérant que les objectifs du plan de relance, en ce qu'ils donnent la priorité aux projets murs et prêts à être lancés, s'ils sont compréhensibles dans leur logique, pénalisent néanmoins les communes et intercommunalités dont les exécutifs ont changé à l'occasion des élections 2021 ;

Considérant que le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes villes à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets ;

Considérant que la commande publique a chuté de 22% sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros ;

Considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58% de l'investissement public en France (72% si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63% de la quote-part des collectivités ;

Considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics ;

Considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le Conseil de la ville de Lyon émet le vœu :

- Qu'afin que la ville de Lyon puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat :
 -
 - o compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
 - o neutralise les effets de la crise sanitaire sur la compensation de recettes accordée dans le cadre de la réforme fiscale, en inscrivant en loi de finances rectificative pour 2021 une mesure corrective au calcul du coefficient correcteur,
 - o assure une meilleure association des communes et intercommunalités aux dispositifs de contractualisation dans le cadre du plan de relance, ainsi qu'une équité de traitement entre les collectivités dont les programmations pluriannuelles d'investissement sont en cours d'élaboration et les autres.

Patrick Odiard
Président du groupe
Les Ecologistes

Sandrine Runel
Présidente du groupe
Socialiste, la gauche
sociale et écologique

Alexandre Chevalier
Président du groupe
Lyon En Commun

